



Prestations de services confiées à un administrateur non salarié

Par **stofa**, le **10/06/2013** à **20:15**

Bonjour à tous,

Le conseil d'administration de notre société voudrait confier à un administrateur une mission (démarcher de nouveaux clients).

- Peut-il rémunérer cette mission (bien sur dans les conditions prévues pour les conventions réglementées ?
- Si oui, peut-on y inclure dans la convention une rémunération variable selon les résultats obtenues ?
- Aspects fiscaux pour la société et l'administrateur ?

Merci beaucoup à tous